



République Française

Département Seine et Marne

Commune de Le Vaudoué

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 Septembre 2013

L'an 2013 et le 14 Septembre à 13 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre BACQUE, Maire

Présents : M. BACQUE Pierre, Maire, Mme VERRECCHIA Brigitte, M. DESPLANCHES Jean-Pierre, M. CAUBET Octave, M. ROMBI Jean-François, Mme COLLIGNON Françoise, M. TIXIER Thierry, Mme LEFEVRE Françoise, Mme OZANNE Michèle

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SERIEYS Janine à Mme VERRECCHIA Brigitte
Excusé(s) : Mme JOLY Elisabeth

Absent(s) : M. LEROY Christophe, Mme DELORME Stéphanie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 10/09/2013

Date d'affichage : 10/09/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Fontainebleau

le : 19 septembre 2013 et publication ou notification du : 19 septembre 2013

A été nommée secrétaire : Mme OZANNE Michèle

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Décision pour le transfert de compétence en matière d'aménagement numérique à la communauté de communes " Les Terres du Gâtinais" - 2013/03/01

VU l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'article L 1425-1 du CGCT ;

VU l'article L 5214-27 du CGCT ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2013 décidant de proposer l'extension des compétences de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » en matière de Développement Economique en intégrant la compétence « Aménagement Numérique », tel que défini comme suit : « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes »

Considérant la création du Syndicat mixte SEINE-ET-MARNE NUMÉRIQUE regroupant le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) seine-et-marnais qui souhaitent y adhérer ;

Considérant l'objet de ce syndicat mixte qui est de procéder à l'aménagement du numérique sur le Département de la Seine-et-Marne par la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'intention de tous les Seine-et-Marnais ;

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » de disposer de cette compétence en vue de la transférer au Syndicat mixte ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : **de transférer les compétences** exercées par la Commune de LE VAUDOUE en matière d'aménagement numérique à la Communauté de communes « Les Terres du Gâtinais » ;

Article 2 : **d'approuver** l'extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais » et de compléter l'article 4 des statuts communautaires par la compétence « aménagement numérique », défini comme suit : « la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes pour les habitants de la Communauté de Communes « Les Terres du Gâtinais »,

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

En Mairie, le 19/09/2013.

Le Maire,
Pierre BACQUE